

**MEDIAPART****Proche et Moyen-Orient** — Entretien

## En bannissant des ONG de la bande de Gaza, « Israël viole le droit international humanitaire »

**Depuis le 1er janvier, trente-sept ONG internationales n'ont plus l'autorisation, délivrée par les autorités israéliennes, de travailler dans les territoires palestiniens. Parmi elles, Médecins sans frontières, un des principaux acteurs humanitaires dans la bande de Gaza.**

Gwenaëlle Lenoir

2 janvier 2026 à 19h48

Un bannissement en guise de cadeau de fin d'année : voici ce qu'ont reçu plusieurs dizaines d'ONG internationales et leurs différentes branches nationales le 30 décembre, par voie de publication sur le réseau social X et de communiqué. À compter du 1<sup>er</sup> janvier, elles ne sont plus enregistrées auprès des autorités israéliennes et n'ont donc plus l'autorisation de travailler dans les territoires palestiniens. Elles devront avoir quitté la bande de Gaza le 1<sup>er</sup> mars.

Ces acteurs humanitaires craignaient cette décision depuis plus d'un an. Le 9 décembre 2024 en effet, le premier ministre israélien avait annoncé que de nouvelles procédures d'enregistrement pour les ONG internationales seraient mises en place et qu'elles ne dépendraient plus du ministère des affaires sociales israélien.

Le 9 mars 2025, leur nouvelle administration israélienne de tutelle, le ministère de la diaspora et de la lutte contre l'antisémitisme, a publié de nouveaux critères pour obtenir la validation de leur présence dans les territoires palestiniens. Parmi eux, la divulgation aux autorités israéliennes de la liste complète de leurs employé·es palestinien·nes. Une ligne rouge pour l'immense majorité des humanitaires. Seraient également interdites de séjour les ONG qui « *dénigrent l'État d'Israël* ». Une première limite de temps avait été fixée au 9 septembre,

qui avait été repoussée au 31 décembre 2025.



Dans la clinique de Médecins sans frontières (MSF) située dans le quartier d'Al-Rimal, à Gaza, le 31 décembre 2025. © Photo Omar Al-Qattaa / AFP

Médecins sans frontières (MSF), plus précisément toutes ses branches qui travaillent dans la bande de Gaza (Belgique, Espagne, France et Pays-Bas), fait partie des acteurs humanitaires désormais bannis. L'organisation est particulièrement attaquée par les autorités israéliennes : le Cogat, l'administration militaire chargée des civil·es palestinien·nes, et donc de la coordination avec les ONG internationales, accuse MSF de refuser de livrer la liste de son personnel palestinien et d'employer des « *terroristes* ». Une accusation déjà ancienne et portée sans aucune preuve.

Mediapart a joint Claire San Filippo, responsable des opérations de MSF dans les territoires palestiniens. Elle revient sur ces accusations et sur le bannissement des ONG de la bande de Gaza.

**Mediapart : Comment réagissez-vous au refus des autorités israéliennes de renouveler votre enregistrement et celui des autres ONG concernées ?**

**Claire San Filippo :** C'est une tentative cynique et calculée visant à empêcher ces organisations de fournir de l'aide humanitaire à Gaza et en Cisjordanie, et ce, en violation des obligations d'Israël au titre du droit international humanitaire.

C'est d'autant plus cynique qu'aujourd'hui, la situation

humanitaire à Gaza reste catastrophique. La bande de Gaza est ravagée par deux ans de conflit. Et la situation ne fait qu'empirer avec la chute brutale des températures, les pluies torrentielles et les vents violents. Ces intempéries continuent de détruire et d'inonder des abris de fortune, où vivent beaucoup de très nombreux Palestiniens et Palestiniens. Et ce, pendant que les autorités israéliennes continuent de bloquer l'entrée de fournitures de base telles que des tentes, des bâches, des logements temporaires, mais aussi des fournitures médicales.

Or, aujourd'hui, plus que jamais, les Palestiniens et les Palestiniennes ont besoin de plus d'aide humanitaire, pas de moins d'aide humanitaire. Je rappelle qu'autoriser l'aide humanitaire n'est pas une option, ce n'est pas une faveur : c'est une obligation en vertu du droit international.

**Les autorités israéliennes ont publié en mars 2025 de nouveaux critères d'enregistrement. Parmi eux figure la transmission au ministère de la diaspora et de la lutte contre l'antisémitisme, dont les ONG dépendent, de la liste des employé·es palestinien·nes. Avez-vous répondu à tous les critères ?**

Nous avons fourni la plupart des informations qui étaient demandées. Mais MSF a exprimé des inquiétudes légitimes quant au partage d'informations personnelles des employés palestiniens et palestiniennes avec les autorités israéliennes. Inquiétudes qui sont exacerbées par le fait que quinze collègues de Médecins sans frontières ont été tués par les forces israéliennes lors de ce conflit.

Exiger des listes de personnel comme condition d'accès aux territoires occupés palestiniens constitue un abus et compromet l'indépendance et la neutralité qui sont des principes humanitaires importants. Nous sommes particulièrement préoccupés par l'absence de toute clarté quant à l'utilisation, au stockage et au partage de ces données sensibles.

« Nombre de services qui sont fournis par Médecins sans frontières sont inaccessibles ailleurs à Gaza, en raison de la destruction du système de santé. »

Nous souhaitons en discuter avec les autorités israéliennes. Mais le ministère en charge du processus d'enregistrement a ignoré nos demandes répétées de dialogue. Au contraire, les autorités israéliennes nous ont accusés publiquement ces derniers jours d'employer des personnes qui seraient impliquées dans des activités militaires.

### **Comment réagissez-vous à ces accusations ?**

Ces allégations sont évidemment infondées. MSF n'emploierait jamais sciemment une personne impliquée dans des activités militaires. Une telle situation représenterait un risque inacceptable pour les patients, le personnel, les opérations. Tous les processus de recrutement font l'objet d'une vérification approfondie. Nous avons en place un processus de sélection et de vérification renforcée pour tout le personnel.

Un de nos collègues, Fadi al-Wadiya, a été tué par les autorités israéliennes *[en juin 2024 – ndlr]*, et au lendemain de sa mort, elles ont prétendu qu'il était impliqué dans des activités militaires. Mais les autorités israéliennes n'avaient jamais contacté Médecins sans frontières, et MSF n'avait aucune indication laissant penser que notre collègue Fadi al-Wadiyah aurait pu être impliqué dans des activités militaires quelles qu'elles soient. Si les autorités israéliennes disposaient de telles informations, elles ne les ont jamais partagées avec Médecins sans frontières, ni avant sa mort, ni lorsque nous les avons contactées immédiatement après sa mort.

À mon sens, faire publiquement de telles allégations sans preuve met en danger le personnel humanitaire, compromet les opérations médicales et participe à la stigmatisation et à la délégitimation du personnel humanitaire qui continue de prodiguer des soins vitaux.

### **Quels sont les programmes que cette interdiction peut mettre en danger ?**

Il faut d'abord souligner que nombre de services qui sont fournis par Médecins sans frontières sont inaccessibles ailleurs à Gaza, en raison de la destruction du système de santé.

Aujourd'hui, à Gaza, Médecins sans frontières soutient un lit d'hôpital sur cinq, réalise un accouchement sur

trois. Plus précisément, nous soutenons six hôpitaux, nous gérons deux hôpitaux de campagne à Deir El-Balah, quatre centres de soin de santé primaire, deux cliniques pour soigner les plaies.

Nous avons récemment ouvert, dans le nord de la bande de Gaza, six cliniques mobiles pour soigner les plaies. En 2025, nous avons assuré 800 000 consultations externes, pris en charge plus de 100 000 cas de traumatisme, 22 700 interventions chirurgicales et assisté plus de 10 000 accouchements. En plus de ça, nous avons distribué plus de 700 millions de litres d'eau dans la bande de Gaza.

**Un des nouveaux critères pour l'enregistrement est de n'avoir pas dénigré Israël. Pensez-vous être bannie à cause des témoignages que vous avez apportés et des rapports que vous avez publiés ?**

Je ne peux évidemment pas parler au nom des autorités israéliennes. En revanche, ce que je peux dire, c'est que nos équipes sur le terrain décrivent ce qu'elles voient.

Ce que nous avons vu à Gaza depuis deux ans, c'est la destruction, la mort et les conséquences humaines, humanitaires, dramatiques de la violence génocidaire. Si ces descriptions sont insoutenables pour certains, la faute en incombe à ceux qui commettent les atrocités et non à ceux qui les dénoncent.

Ce que je veux dire, c'est que nous devons pouvoir continuer de travailler. Car, encore une fois, la situation reste catastrophique, malgré la baisse de l'intensité de la violence depuis le cessez-le-feu, le 10 octobre. La violence continue de tuer et de blesser des Palestiniens presque au quotidien. Nous continuons aujourd'hui à avoir de très nombreux patients, donc surtout des personnes qui ont été blessées, des cas notamment de patients avec des traumatismes, des personnes brûlées, des enfants, des femmes enceintes dénutries, et beaucoup de patients qui viennent pour des maladies qui sont liées aux conditions de vie épouvantables.

Gwenaëlle Lenoir